

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle
82 rue de l'Aussonnelle
31470 Bonrepos-sur-Aussonnelle



MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE RELATIF A LA REALISATION D'UNE MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Article 1. Objet de la consultation :

La Commune de Bonnepos-sur-Aussonnelle Souhaite réhabiliter sa salle polyvalente. Les grandes lignes du programme d'investissement pour répondre aux besoins sont :

1.1. Rénover la salle polyvalente

- ☐ Construction existante réalisée entre 1985 et 1992 en plusieurs étapes, elle doit être rénovée et mise en conformité avec les exigences légales, énergétiques et esthétiques.
- ☐ le bâtiment devra être repensé pour obtenir :
 - Un bilan énergétique optimal au moindre investissement résiduel de la commune (recherche des meilleures participations des partenaires, des subventions Département, Région, ADEME et autres organismes d'aides dans le cadre de l'économie d'énergie...).
 - Une utilisation étendue sur toute l'année en consommant moins qu'actuellement.

1.2. Concevoir la rénovation pour une modification ultérieure d'affectation des différentes parties de la salle polyvalente.

- ☐ Supporter la réflexion du conseil municipal pour l'orientation des différents usages qui pourraient être ultérieurement faits de ce bâtiment pour satisfaire les besoins :
 - D'évolution de la population en extension (centre du village, fêtes locales, location salle des fêtes, fêtes associatives,)
 - De conforter la vie publique au centre du village (commerces, isolation acoustique, ...),
 - De participer à la vie scolaire (école à proximité),
- ☐ Mieux utiliser les volumes.

La commune lance une consultation pour choisir un programmiste qui l'assistera dans l'établissement du programme définitif de chaque opération et la passation du ou des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de cette opération en 2018.

Ce projet devra intégrer les contraintes réglementaires et notamment l'accessibilité, vérifier la faisabilité technique et administrative du projet et de ces options, notamment au regard des permis de construire.

Il faudra valider les hypothèses de chacun des projets :

Dans le cadre de sa mission, le programmiste devra réaliser une démarche opérationnelle avec :

- Un calendrier théorique permettant au maître d'ouvrage de faire les choix entre les options possibles en fonction de ses contraintes temporelles et financières,

- Un calendrier technique réalisable lorsque les choix seront figés.

L'ensemble de l'étude devra être livré avant fin 2018. Pour des travaux à lancer début 2019

Article 2. Définition de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

- Définition de la phase 1 – Définition des projets
 1. Définition des besoins et des fonctionnalités attendues,
 2. Suggestion des différentes modalités de mise en œuvre du projet sur le plan technique et réglementaire,
 3. Evaluation des risques des projets/options proposés sur le plan technique et réglementaire
 4. Définition et évaluation du plan de financement et du coût du projet
 5. Réalisation du programme de travaux et de l'estimation financière de chaque opération,

Cette phase N° 1 englobe la présence de l'intervenant sur site lors des séquences : 2.1. ; 2.2. ; 2.3.

- Définition de la phase 2 – Gestion de la consultation
 1. Dépouillement des offres,
 2. Analyse des offres, Evaluation, Comparaison,
 3. Rédaction et présentation du « rapport d'analyse des offres » et suggestion
 4. Accompagnement à la négociation éventuelle,
 5. Finalisation du marché,

Cette phase N° 2 englobe la présence de l'intervenant sur site lors des séquences : 2.3.

Transmission au maître d'ouvrage du DCE complet (pièces administratives, techniques, plans) en format CD (format Word, PDF et DWG) et en format papier (5 exemplaires),